

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30479**

### Intitulé

MASTER : MASTER Domaine : Droit-Economie-Gestion Mention : Gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nantes	Président de l'université de Nantes

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313 Finances, banque, assurances, immobilier

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme est en mesure de mener les activités suivantes :

- Analyser la situation patrimoniale du client et réaliser un audit patrimonial
- Rédiger une étude patrimoniale présentant la stratégie patrimoniale d'ensemble adaptée au client, participer à sa mise en œuvre et à son suivi dans le temps
- Sécuriser et développer l'activité du client, de la structure
- Collecter les informations nécessaires à la conduite de l'audit patrimonial lors de l'entretien de découverte du client
- Evaluer le niveau de connaissances et l'aversion aux risques du client pour lui proposer des solutions patrimoniales adaptées et assumées (en fonction du degré de complexité des montages proposés ; en fonction du degré de sécurisation du patrimoine)
- Identifier les risques économiques, juridiques, fiscaux et financiers encourus par le client
- Evaluer l'importance du patrimoine professionnel
- Evaluer l'importance de la problématique internationale (conventions fiscales, etc.)
- Organiser et analyser les informations recueillies lors de l'audit patrimonial
- Etablir un diagnostic patrimonial global du client, intégrant notamment les dimensions civiles (mariage, PACS, succession...), fiscales (IRPP, ISF...), sociales (prévoyance et retraite), financières (classes d'actifs) et professionnelles (TNS, artisans, professionnels, ...)
- Proposer un cadre juridique et fiscal adapté pour chaque investissement
- Concevoir l'étude patrimoniale : rédiger un document synthétique et intelligible par le client, qui résume l'audit effectué et qui présente les différentes stratégies d'investissement et/ou de réorganisation patrimoniale
- Concevoir une stratégie patrimoniale prenant en compte les dimensions juridiques, fiscales, financières, ainsi que les objectifs et le degré d'aversion au risque du client
- Sélectionner les partenaires, fournisseurs et produits adaptés (actions, obligations, immobilier, assurance vie, actifs professionnels, marché de l'art, ...)
- Conduire une analyse comparative chiffrée (rendement - risque) des différentes solutions d'investissement
- Quantifier le bénéfice obtenu au regard des préconisations effectuées et des objectifs du client
- Evaluer la liquidité des supports patrimoniaux proposés
- Déterminer une stratégie financière adaptée (recours à l'emprunt, ...)
- Mettre le client en position d'arbitrer entre les options stratégiques qui auront été élaborées par le conseiller
- Procéder à la vente après s'être assuré de la compréhension et de l'adhésion du client aux investissements proposés
- Réaliser la mise en œuvre des solutions validées dans un cadre réglementaire maîtrisé (CIF)
- Assurer une veille informationnelle efficace : conduire des recherches documentaires, financières, juridiques et fiscales de manière efficiente, pour identifier en permanence les tendances et risques prévisibles
- Veiller au suivi global de l'organisation patrimoniale retenue
- Optimiser l'acquisition, la détention et la transmission du patrimoine en priorisant les stratégies qui maximisent la sécurisation et la valorisation sur le long terme (face aux évolutions juridiques, fiscales, économiques et financières prévisibles).
- L'évolution du couple (rendement - risque) des investissements, ainsi que les évolutions prévisibles de la situation du client (cycle de vie, échéances d'emprunts, transmission d'une entreprise, départ à la retraite, ...) seront particulièrement pris en compte.
- Procéder à des arbitrages en fonction de l'évolution du couple (rendement - risque) des investissements retenus par le client
- Conquérir de nouveaux clients en identifiant les opportunités commerciales (évolution de l'environnement économique, financier, juridique et fiscal ; identification des clients nécessitant un accompagnement patrimonial)
- Développer la rentabilité de son portefeuille clients
- Conduire une veille informationnelle
- Veiller au respect des obligations réglementaires de sa structure (obligations déclaratives, ...)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

K : Activités financières et d'assurances

L : Activité immobilière

**Type d'emplois accessibles :**

- Conseiller en gestion de patrimoine
- Conseiller patrimonial
- Banquier privé
- Conseiller en clientèle privée
- Ingénieur Patrimonial
- Conseiller en investissements financiers (CIF)
- Conseiller épargne et patrimoine
- Conseiller en investissements immobiliers et fonciers
- Conseiller en patrimoine financier
- Courtier financier
- Courtier en produits d'assurance

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**C1205** : Conseil en gestion de patrimoine financier

**C1303** : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

**Validité des composants acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 19 juillet 2017 accréditant l'université de Nantes en vue de la délivrance de diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- VAE : Code de l'éducation : articles L 613-3 et L 613-4
- **Arrêté du 22 janvier 2014** fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, version consolidée au 29 octobre 2015
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 26 février 2014 modifiant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master, version consolidée au 29 octobre 2015

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-nantes.fr/insertiondiplomes>

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-nantes.fr/formation>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Nantes - 1 Quai de Tourville BP 13522 - 44035 Nantes Cedex 1

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

IAE,  
Chemin de la Censive du tertre  
44322 Nantes cedex 3

**Historique de la certification :**